



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/1/21
18 August 2021

FRENCH
Original: ENGLISH

DÉCISION N° 1/21
CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS
DE SÉCURITÉ DE 2021

Le Conseil ministériel,

Rappelant sa Décision n° 3 relative à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité qu'il a adoptée à Porto,

Affirmant la nécessité de tenir la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021,

Notant qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur la tenue de la Conférence avant l'intersession d'été,

Tenant compte de la recommandation du Forum pour la coopération en matière de sécurité telle qu'elle figure dans le document FSC.DEL/292/21/Rev.1 du 28 juillet 2021,

Prenant en considération la recommandation du Conseil permanent,

Décide que la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021 se tiendra après l'intersession d'été de l'OSCE.